

JOURNAL

du Syndicat DE L'Architecture

Prix 5€ AVRIL 2023

N° 42

S O M M A I R E



Auditorium créé par Architecture Studio à l'occasion de la rénovation de la Maison de la Radio de Henry BERNARD. © Gaston BERGERET

POUR UNE INSCRIPTION DE LA REHABILITATION DANS LA LOI SUR L'ARCHITECTURE

A l'heure où les bilans carbone et énergétiques de nos actions humaines doivent être optimisés, pour que les fonctions vitales des écosystèmes ne soient pas plus altérées, la production architecturale et, plus particulièrement, l'acte de construire, se doit d'être interrogé en permanence et mis en perspective avec la possibilité de réemployer ce qui existe. Les ressources bâties à notre disposition doivent être exploitées de manière plus soutenue, afin de générer de nouveaux modèles de fabrication ou d'évolution des villes, loin des processus systématisés par les lobbies de la construction ou par des politiques territoriales d'un autre temps.

La rénovation, la transformation, la mutation, l'hybridation et plus généralement la réutilisation ou la réhabilitation des bâtiments existants font partie des modèles que nous devons encourager et qui doivent se démocratiser. Il serait ainsi temps d'inscrire la réhabilitation dans la loi de 1977, l'intérêt public de l'architecture ne se limitant pas aux seules constructions neuves, mais bien à l'évolution globale du cadre bâti et du cadre de vie : «L'Architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, leur réhabilitation, le respect du patrimoine ainsi que des paysages urbains et naturels, sont d'intérêt public [...]»

Les architectes se positionnant de manière réflexive vis à vis de leur production, pour continuer de porter, sous le prisme de l'écologie, les valeurs - pour ne pas dire : les obligations - sociales et culturelles de l'Architecture, sont conscients du soin qui doit être apporté au vivant. Ils disposent des clefs pour être force de proposition et déploient déjà leur compétences pour répondre de manière transversale et globale aux enjeux de limitation de notre impact carbone et à ceux, plus larges, relatifs à l'habitabilité de la planète.

L'Architecture est un levier de résilience pour nos sociétés, qui doit sans cesse être activé. Sa place centrale dans les projets de réhabilitation doit être portée, pour qu'un nouveau récit sociétal, plus que jamais nécessaire aux décideurs, puisse avoir lieu, et pour qu'habiter redevienne une culture.

Hugo FRANCK

P. 2
**COUP D'ARRÊT À
L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**
Nikhil CALAS, Federico DIODATO

P. 3
**RÉHABILITATION RÉNOVATION
RESTRUCTURATION RÉEMPLOI**

P. 4
EUROPAN 17 EST LANCÉ !

P. 6
LA QUÊTE D'EXCELLENCE
Dominique DELORD

P. 8
**MOUVEMENT DE COLÈRE DANS LES
ÉCOLES D'ARCHITECTURE**

P. 10
**UNE CAISSE DE RETRAITE
DANS LA TOURMENTE**

P. 11
**DISPARITION DE FLORENCE
CONTENAY**
Béatrice DOLLÉ

P. 12
MOUVEMENT UNISSON(S)

P. 13
**TVA À TAUX RÉDUIT POUR LES
MATÉRIAUX BIO ET GÉOSOURCÉS**

P. 14
**MISE À JOUR DES VALEURS
DU POINT**

P. 15
**FORMATION DDQE
DU SYNDICAT
DE L'ARCHITECTURE**
Reine SAGNES

*Édition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
01 43 61 02 91
www.syndicatdelarchitecture.com*

Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Hugo FRANCK

Rédactrice en chef :

Dominique DELORD,

Réalisation graphique :

Vincent PERQUIA

vincent@digitalgong.fr

Imprimeur : SİNTEZ

20 bis rue Louis Philippe

92200 Neuilly sur Seine

N° CPPAP 0524 G 93681

COUP D'ARRÊT À L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

LE ZAN :

Aujourd'hui, en France métropolitaine, environ 10% du territoire est artificialisé et 276.377 hectares de terrains naturels, agricoles ou forestiers (NAF) ont été consommés entre 2009 et 2019 : c'est ce que révèle le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) dans son rapport de 2019 sur le taux d'artificialisation des sols. Le phénomène en constante aggravation que constitue la disparition de terrains NAF a incité les pouvoirs publics à remettre en question les principes d'urbanisation contribuant à l'étalement urbain et à imposer l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN), qui propose de « supprimer d'ici à 2050 toute augmentation nette de la surface de terres occupée ». Initialement inscrit dans le Plan biodiversité 2018 et intégré à la Loi Climat et Résilience, il introduit une logique de compensation de la biodiversité dont l'objectif est double : réduire l'artificialisation des sols et lutter contre la dégradation de la biodiversité.

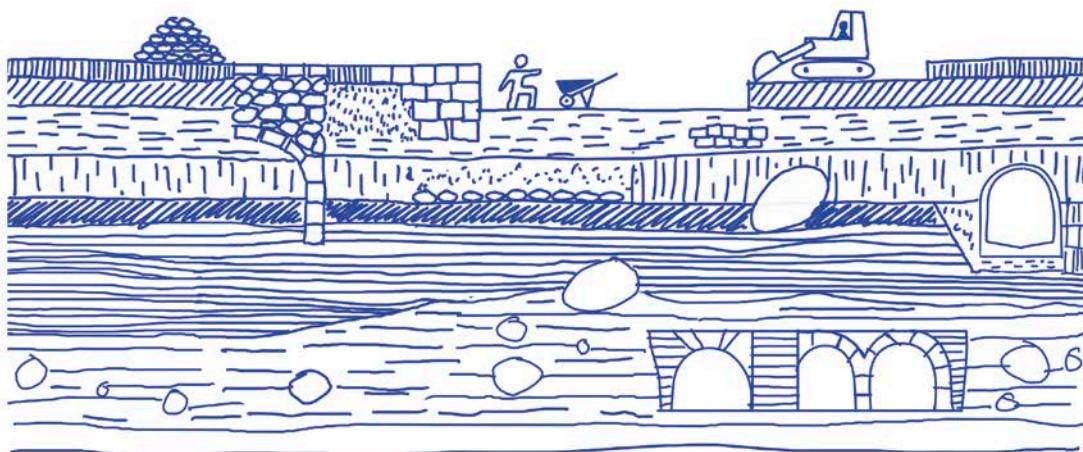
Toutefois, renaturaliser un écosystème vivant est une affaire complexe et l'économiste Jean GADREY le faisait déjà remarquer en 2014 dans Reporterre que l'acte de re naturalisation consiste à s'insérer dans un système d'interrelations, dans un patrimoine vivant « dont il faut prendre soin en préservant ou entretenant des

dynamiques et des fonctionnalités liées ». Mais pour compenser la biodiversité, il est nécessaire de rétablir les interrelations vitales au sein du monde vivant. Rien de plus complexe.

LE ZAB :

Constatant l'inadéquation de ce dispositif de compensation environnementale, l'ingénieur promoteur des low-tech Philippe BI-HOUIX, avec les architectes Sophie JEANTET et Clémence DE SELVA, propose dans l'ouvrage La ville stationnaire (Actes Sud, 2022) de passer du ZAN au ZAB (Zéro artificialisation brute). Du net au brut, la ville se développerait selon un nouveau « contrat », et tous les sols seraient protégés (agricoles et non agricoles), tous « considérés comme une ressource rare et non renouvelable », et « préservés pour les générations futures, pour leur potentiel nourricier, mais aussi leur capacité à fournir des "services écosystémiques", à contribuer à la régulation climatique, à accueillir la biodiversité ».

Il s'agit bien d'arrêter d'artificialiser tout court pour aller vers une « ville stationnaire » : une ville qui se concentre sur elle-même, assurant son renouvellement, sa densification, sa réparation. Une notion prometteuse qui porte une lueur d'espoir, mais qui ne doit pas nous faire oublier que s'interdire d'artificialiser de nouveaux sols n'est pas suffisant pour compenser les dégâts des deux derniers siècles.



Extrait de «Des tracés et des traces...» de Patrick HENRY

Réfléchir donc à une Architecture attentive à la réparation et au maintien des sols :

Il s'agit d'une nouvelle approche de la conception, comme le rappelle l'architecte Paul LANDAUER, déjà exprimée par ALBERTI, et qui ouvre la possibilité de considérer l'Architecture comme un moyen de maintenir et valoriser les territoires. Tournons-nous vers une Architecture et un urbanisme des sols, dont les grands principes sont évoqués par l'architecte Patrick HENRY dans l'ouvrage Des tracés aux traces, pour un urbanisme des sols (Apogée, 2023) : aménager autrement et reconsidérer les métiers de l'Architecture dans une démarche respectueuse des sols. Celle-ci constituerait, enfin, l'occasion de participer au développement de stratégies véritablement à la hauteur des défis contemporains.

REHABILITATION RENOVATION RESTRUCTURATION REEMPLOI

Les instances professionnelles, relayant le message que l'Etat adresse par la voix des ministères de la Culture et de la Transition écologique, cherchent à promouvoir les initiatives de réutilisation de l'existant et semblent convaincues, si l'on en croit le nombre d'injonctions récentes émises à ce sujet, que cette stratégie vertueuse pourrait être de l'initiative de la maîtrise d'œuvre.

Si l'intention est louable, (et la réglementation liée à la notion de zéro artificialisation des sols – voir article ci-avant - œuvre très opportunément dans ce même sens), il semble pourtant que les architectes aient toujours (ou presque) été attentifs aux traces du « déjà là » et plus enclins à produire de la densité qu'à participer au mitage pavillonnaire de nos territoires. La page blanche n'enthousiasme guère les concepteurs, et il est peu probable que notre profession soit à l'origine des opérations « tabula rasa » qui ont sévi tout au long du siècle dernier.

Les stratégies de réemploi, de recours aux filières et matériaux locaux, d'économie circulaire, participent de cette frugalité qui n'est rien d'autre qu'une forme d'intelligence retrouvée pour faire pareil voire mieux que la construction vernaculaire, en consommant moins de matière et moins d'énergie, en émettant moins de CO2.

Philippe PROST, architecte diplômé de l'Ecole de Chaillot et fort opportunément désigné Grand Prix d'Architecture 2022, déclare dans un récent article du Moniteur « Adapter, modifier, on sait faire ! » et il précise qu'à une échelle plus modeste « Transformer une maison, surélever un bâtiment, créer de nouveaux percements, c'est le propre de l'Architecture et c'est de la création ».

Cette posture vertueuse et quelque peu incantatoire, ne semble audible au Syndicat de l'Architecture, que si la réglementation évolue vers un recours systématique à l'architecte, et ce, même dans des configurations de travaux qui ne nécessitent pas forcément de dépôt de permis de construire, mais qui par exemple, impliquent des modifications des éléments

porteurs (comme en Espagne où dans ce cas, le recours à l'architecte est obligatoire).

Or les travaux d'intervention sur un existant dégradé, et ne parlons pas des rénovations énergétiques sont conduites sans qu'aucun architecte ne soit consulté (ou rémunéré pour ce faire !).

Et Philippe PROST dénonce « les démarches de rénovation massive avec des façades prêtes à coller ! La matière grise coûte tellement peu cher, en regard du bilan d'une opération, qu'on ne doit pas s'en priver. »

Dans le même temps, l'ADEME tarde toujours à encourager le client privé à recourir à un professionnel qui aurait une vision globale des actions à mener sur un bâti ancien, et ce ne sont pas les diagnostiqueurs plus ou moins patentés qui encouragent une telle démarche.

Pourtant, les nouvelles orientations réglementaires en faveur des rénovations globales performantes vont dans ce sens quand il s'agit de rénovations thermiques (depuis le 1er avril, un audit énergétique réglementaire est obligatoire pour autoriser la vente d'une maison ou d'un immeuble entier dont l'étiquette DPE serait classée F et G)

Le principe que suggère le Syndicat de l'Architecture, serait que toute opération qui bénéficie, par le biais d'aide, de défiscalisation, de subvention, de prêt à taux bonifié... Bref d'une quelconque participation financière provenant directement de fonds publics et de quelque origine que ce soit (ANAH, MaPrimeRénov' collectivités publiques, etc...), implique le recours systématique au conseil d'un architecte, et il ne s'agit évidemment pas



Transformation en logements d'un immeuble de bureaux PARIS 9ème, signé Claude PARENT, par Canal Architecture - Patrick RUBIN
© Pierre L'EXCELLENT

de se limiter aux conseils bienveillants et distribués gracieusement par les services des CAUE, que ce soit directement ou via leurs espaces info-énergie. Il convient qu'il dispose d'une rémunération suffisante pour effectuer, un diagnostic sérieux, puis les bons choix quant au bouquet de travaux, et qu'il puisse mettre en œuvre une stratégie de rénovation, à conduire éventuellement (voire nécessairement) sur plusieurs tranches annuelles.

Il n'y a pas une seule opération de rénovation de qualité qui ne soit passée par cette étape d'un diagnostic très anticipé, pertinent et d'une bonne compréhension des enjeux et des possibles que seul un architecte et ses partenaires techniques savent conduire en concertation avec son client.

En revanche, elles sont nombreuses les « déqualifications » qui ont durablement dénaturé les existants concernés.

EUROPAN 17 EST LANCÉ ! LANCEZ-VOUS !

Depuis 35 ans, European promeut une Europe de la jeune Architecture, de l'urbanisme et du paysage en organisant une fédération de pays européens autour de concours de projets architecturaux et urbains, et d'échanges professionnels dans ces domaines de conception. Le concours est ouvert aux professionnels européens de moins de 40 ans. Il est suivi d'expérimentations in situ pour les équipes sélectionnées, allant jusqu'à des commandes opérationnelles.

En 1988 a lieu la première session du concours European. L'objectif initial était de favoriser l'émergence d'idées neuves et l'échange entre les différents pays d'Europe tout en offrant à une nouvelle génération d'architectes l'opportunité d'accéder à la commande. Depuis, le concours s'est tenu tous les deux ans dans une vingtaine de pays européens. Il a mobilisé plus de 24 000 équipes interdisciplinaires, composées de jeunes architectes, urbanistes et paysagistes européens, et plus largement d'ingénieurs, de sociologues, d'économistes, de géographes, de philosophes et d'artistes.

Plus qu'un concours, European est un accélérateur d'idées* (Franck Riester, ministre de la Culture, 17/12/2018, pour les 30 ans d'European à la Cité de l'Architecture & du Patrimoine), de stratégies urbaines innovantes et souvent une opportunité de réunir les différents acteurs de l'aménagement et du territoire autour d'un corpus de projets "sur-mesure". Plus de 750 villes à travers l'Europe ont bénéficié de l'intelligence déployée par les candidats et la plupart ont lancé des suites opérationnelles. European accompagne les maîtres d'ouvrage - villes et collectivités locales - et les jeunes professionnels tout au long du processus, de l'écriture du dossier de site aux réalisations. Chaque session s'articule autour d'un thème, défini par un comité d'experts, et chaque thème est appuyé par les connaissances disponibles dans le domaine de l'Architecture, de l'aménagement du territoire, et plus généralement des sciences humaines. La 17ème session du concours vient d'être lancée :

Villes Vivantes 2

Ré-imaginer des architectures en prenant soin des milieux habités

Le thème de cette session prolonge et approfondit le thème de la session précédente. Il s'agit de poser la question des capacités régénératrices des milieux vivants autour de nouvelles écologies architecturales, urbaines et paysagères. Le thème ouvre les pistes de réflexion suivantes :

- Acquérir une compréhension profonde du déjà là, qu'il soit social, culturel, vivant, climatique, géographique... Une intelligence des situations.
- Réparer et réinvestir les lieux maltraités ou abandonnés. Relier les « zones » enclavées au reste du territoire par de nouvelles synergies spatiales.
- Prendre en compte des temporalités - cycles du vivant, climat, activités humaines - pour aboutir à des programmations évolutives dans l'espace et le temps.
- Réduire l'artificialisation des sols et proposer des architectures économes en matières, en technicité, en énergie.
- Penser l'évolution des architectures et leur adaptabilité, leur transformation sur le long terme.
- Dépassez l'opposition utilitariste Nature/Culture. Créer des symbioses entre le monde vivant et le monde culturel. Tenir compte des relations vitales entre humain et non-humain.
- Relier l'échelle des espaces de proximité à celle, plus étendue, des territoires et à leurs enjeux écologiques.
- Prendre en compte l'ensemble des acteurs du territoire, dans leur diversité et leurs rôles dans les projets de conception et de fabrication.

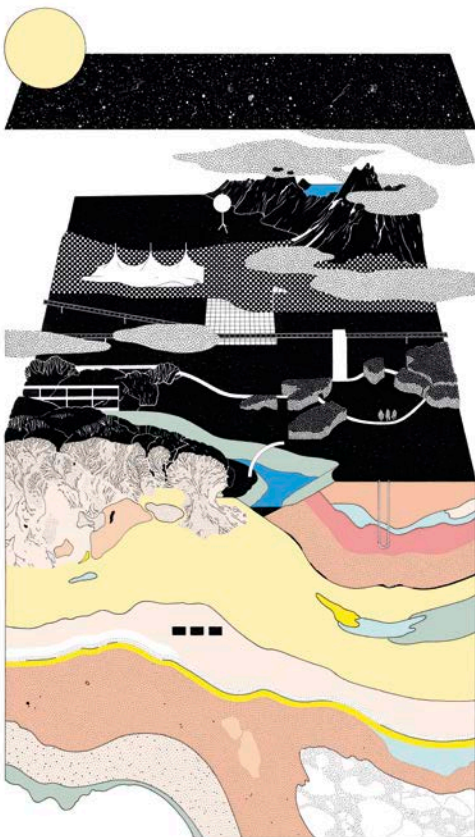


Illustration : Eva Le Roi pour European France

Les sites d'European en France peuvent paraître immenses, hors proportions, hors limites, qu'ils soient répertoriés parmi de « petites villes de demain » ou des territoires métropolitains.

Ils le sont. Et c'est pourquoi ces sites là sont intéressants pour les candidats. Ils nécessitent une réflexion réellement à hauteur des enjeux contemporains, une réflexion quant à la redéfinition de nos milieux habités, denses ou pas. En effet, ces sites-là interrogent la transformation de la ville et de l'Architecture à l'aune de la transition civilisationnelle. On y retrouve des enjeux permanents, la relation à l'eau, à la biodiversité, aux activités humaines productives, sociétales, équilibres souvent détruits au cours des 2 derniers siècles emportés par la révolution industrielle.

Comment penser et concevoir l'Architecture de la ville, des lieux habités, des édifices, sans un esprit critique et prospectif, sans considérer réparation, transformation, réimplantation, changement ? sans réimaginer ?

Concevoir un édifice, un espace public, nécessite cet esprit critique pour prendre place dans les manifestes et les engagements philosophiques que notre époque appelle urgemment. Toutes les époques de renaissance l'ont fait, mais il s'agit aujourd'hui de changement d'ère.

Parmi les sites définis par de larges périmètres de réflexion, les candidats devront faire leur chemin et conceptualiser chemin faisant.

Il peut s'agir d'une pensée étirée, allongée, une ou plusieurs couches de paramètres conceptuels, ou bien d'un petit mécanisme qui fera engrenage.

Les échelles des sites sont souvent contrastées : peu importe la dimension spatiale et architecturale de la réponse, car à European, il n'a jamais été question de planifier ni de redessiner l'ensemble d'une ville, ni d'un quartier.

Il est encore et toujours question de projets déclencheurs et d'imagination, peu importe les échelles.

Mais pour que des propositions fassent « mouche » les itinéraires et processus pour faire projet sont essentiels. Quel sera votre propos ?

Ce préalable est valable pour tous les sites de la session 17. European, avec les collectivités, a toujours à cœur de réélargir, d'ouvrir la question, de reformuler au-delà des attentes concrètes dont on sait qu'elles existent de toutes façons, et qui sont souvent formulées.

Qu'est-ce qui fait se rencontrer plusieurs communes et/ou donneurs d'ordre autour d'un parc ? d'un fleuve ? d'un patrimoine ? le désir d'une pensée à construire ensemble, au-delà des limites, et ceci par le projet, des espaces naturels aux espaces publics, de la cabane à l'édifice.

Car en effet il est question, dans tous les sites, d'édifices, posés, ancrés, flottants, en ruine, en activité, habités, utilisés, en voie de..., réels et/ou symboliques. Peu importe qu'ils soient vétustes, laids pour certains, qu'ils soient qualifiés de verrues



Isabelle Moulin
Secrétaire générale d'European France
Directrice du programme European au GIP-EPAU
© Nadia Rabhi

ou de bijoux du patrimoine du 20^e siècle, ils font partie de notre culture, de notre présent, ils sont des trésors méconnus, ils sont constitués de matière et de mémoire. Dans une époque que nous appelons à être toute de sobriété, ils existent et donc, ils demeurent.

A ces forts questionnements, nous attendons, European et les collectivités de la 17^e session, des réponses réfléchies, audacieuses, vivantes et prospectives.

Propos d'European France pour le lancement du concours :

En France le projet European est un programme permanent du PUCA, sous l'égide du GIP-EPAU.

C'est également une association (Association European France, fédérée en Europe par European Europe).

Parmi les 51 sites proposés cette année dans 12 pays européens, 10 sites en France :

- MARSEILLE / La géographie au-delà des limites
- GRENOBLE ALPES METROPOLE / Un nouveau récit pour le parc des boucles de l'Isère
- NANTES / Régénérer l'Hôtel-Dieu en un milieu ouvert et vivant
- GUERANDE / A la recherche d'une dynamique transversale
- LE PALAIS / Laboratoire d'une question planétaire
- COURCY, GRAND REIMS / Microville 112, faire d'une ancienne base aérienne un laboratoire pour la ville vivante
- RENNES / Nouvelles hospitalités
- BERNAY TERRES DE NORMANDIE / Vallées habitées, productives, vivantes
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE / Un site laboratoire pour une nouvelle relation ville-fleuve
- FLEURANCE / Ré-habiter la Bastide

Lancez-vous sur www.european-europe.eu !

LA QUÊTE D'EXCELLENCE

Dans cette compétition permanente, qui nous oblige à prouver que notre production vaut bien mieux que celle de notre prochain (pas très déontologique sur le fond) nous sommes passés du ring¹ à la piste d'athlétisme, (plus vite, plus haut, plus fort !) une course de fond qui peut même prendre la forme d'un véritable marathon², mais l'objectif reste le même : il convient de récolter des médailles.

Cela fait un demi-siècle que le concours d'Architecture est le moyen dit « méritocratique » d'accéder à la commande publique, mais, outre la nécessité d'avoir déjà produit dans le domaine précis de l'objet de la consultation pour mériter d'être sélectionné parmi les candidats admis à concourir, il convient, tout au long de son parcours professionnel à fort coefficient de compétitivité, de cueillir toute une gerbe de prix et autres insignes, trophées ou médailles qui se déclinent dans toutes les couleurs et bourgeonnent à tous les niveaux de l'arborescence territoriale, nationale et internationale bien sûr !

Respect aux méritants titulaires du Prix PRITZKER, le plus richement doté, (attribué à seulement trois équipes françaises, en presque un demi-siècle !) et oublions le poussiéreux Prix de Rome (le seul que le citoyen français lambda est capable de citer). Concernant toutes les autres « récompenses » on peut très certainement s'interroger sur la qualité des jurys et l'impartialité des « experts » qui les désignent (guère de risque de recours car peu d'enjeu financier, en revanche un excellent biais de cooptation !).

Il s'agit des prix décernés par les revues d'Architecture (Equerre d'argent, 10+1...) qui aident ces publications en mal de tirage papier à se faire connaître et à vendre leur production : pas facile pour la presse papier en ces temps de diffusion de tant d'images sur la toile ! Surtout que les plateformes se mettent aussi à distribuer des « Awards » ! (MUUUZ, DEZEEN...) Ce sont aussi des prix misérablement dotés, organisés par les fabricants de matériaux qui se sont regroupés en filières pour ne pas dire en lobbies plus ou moins vertueux (bois, terre cuite, béton, alu...) et qui

trouvent là un moyen de promouvoir leur gentil business. Pour tous, ce dispositif marketing permet accessoirement de récolter une iconographie à peu de frais. Enfin, bien sûr, se déploient des stratégies de communication, diverses et variées, de tout le réseau de promotion culturelle de l'Architecture, qu'il s'agisse d'institutions publiques, ministérielles, ordinales ou associatives des plus académiques avec en tête les Beaux-Arts, l'Académie évidemment, CNOA et surtout CROA, puis les M'A, les CAUE, jusqu'au prix AMO ou ceux du Off du DD ! Syndicats de promoteurs ou de bailleurs sociaux s'y sont également essayés de longue date et avec plus ou moins de bonheur. Finalement seules les collectivités territoriales hésitent à s'y lancer, probablement craignent-elles d'être accusées d'auto-congratulation ! Alors certaines inventent des compétitions de type « folies » comme l'a initié la Ville de Montpellier avec des résultats confondants...

Si ces insignes à profusion ne se portent plus à la boutonnière, leurs logos colorés parsèment les dossiers de candidatures. Pas un projet, pas une équipe digne de ce nom, n'échappe semble-t-il à cette généreuse distribution (il y a même un prix pour les femmes architectes !) et aucun candidat n'oublie d'en faire état au fil des pages et slides de présentations de ses réalisations, qu'ils soient cités, nominés, lauréats... ad nauseam... car toutes ces fleurs fanent très vite... En définitive, ce n'est même plus la peine d'avoir construit quoique ce soit pour être engagé dans cette course aux « Awards » !

Alors on familiarise les étudiants à la quête éperdue d'un de ces soi-disant graals, et ce dès le cycle Master, avec le « Trophée béton Écoles » ou le « Prix des espoirs de l'Architecture » et son « coup

de cœur des internautes » ! (sic), avec, en fin de parcours, le prix du meilleur PFE que délivrent désormais presque toutes les ENSA. Aucune de ces récompenses ne donne pourtant de réel espoir d'accès à une toute première commande : il y avait bien le prix COGEDIM de la première œuvre qui, s'il n'a pas complètement disparu, ne consiste plus qu'en un dessin ou une maquette exposé dans un hall de bâtiment ! et les PAN qui, depuis qu'ils sont devenus EUROPAN, n'offrent plus d'autre perspective que celle d'un droit à publication. Et voilà que, fort opportunément, le ministère de tutelle de l'enseignement de l'Architecture qui dit vouloir encourager la « jeune génération qui, demain, sera aux manettes de notre politique d'Architecture » : vient de lancer pour les étudiants et les étudiantes des ENSA, un premier palmarès national baptisé RESEDA.

La ministre de la Culture, Rima ABDUL MALAK, a donné elle-même le coup d'envoi de ce dispositif qui devrait valoriser les projets de fin d'études (PFE) « les plus écoresponsables » réalisés par les étudiants en dernière année au sein de chacune des vingt ENSA. Il est dit qu'un lauréat par école sera choisi par un jury composé de professionnels et d'experts du domaine de l'Architecture ainsi qu'un maître d'ouvrage (le promoteur QUARTUS). Le ministre souhaite disposer « du regard d'un maître d'ouvrage et de la possibilité d'échanger avec lui. » S'agit-il de laisser espérer aux jeunes diplômés une possibilité de concrétisation de leur projet de diplôme ?

Jusqu'ici, une fois la HMONP en poche, ce même ministère incitait les toutes jeunes agences à tenter les NAJAP (Nouveaux Albums des Jeunes Architectes et Paysagistes, ces derniers faisant également partie des joyeux compétiteurs). Les heureux lauréats ont

1 Rudy RICCIOTTI L'Architecture est un sport de combat, chez Textuel mars 2014

2 Stéphane VEDRENNE de l'agence AMELLER-DUBOIS, pour Chroniques d'Architecture février 2023

droit à l'édition d'un joli « dos carré » (qui avec la dématérialisation, ne sert plus qu'à orner les étagères). Reste que la MIQCP et les AC ont toujours pour mission d'encourager les donneurs d'ordre publics à sélectionner leurs architectes parmi cette élite talentueuse mais peu expérimentée... Suivent ensuite les « Premiers Prix de... » généralement en même temps que celui des « moins de 40 ans », jusqu'au couronnement suprême en fin de carrière avec l'attribution par le ministère de la Culture du « Grand Prix National pour l'ensemble de son œuvre ! ». Là aussi respect à Philippe PROST lauréat 2022, sachant qu'il faut savoir se montrer patient, vraiment très patient : Renée GAILHOUSTET a reçu à 93 ans, des mains de notre Ministre Rima ABDUL

MALAK, un « prix d'honneur » et ce juste quelques semaines avant sa mort. Elle avait obtenu le Grand Prix de la Royal Academy of Arts, quelques 6 mois avant !

Enfin, n'en jetez plus, la cour est pleine ! Comme si ça ne suffisait pas, pour promouvoir sa politique en faveur des opérations sobres en foncier comme en carbone ou en déchets et inciter au nécessaire recours à la rénovation du bâti ancien, notre ministère de tutelle, joignant cette fois ses forces avec celles du ministère de la Transition écologique et concrétisant ainsi « trois ans de coopération volontaire » (je cite) , vient de lancer « Réhab XX » Il s'agit d'un « palmarès national pour la réhabilitation du patrimoine moderne » et plus

précisément sur les bâtiments postérieurs à 1948. En effet, cette catégorie de bâti semble la grande oubliée des rénovations vertueuses, alors qu'elle a un grand besoin d'amélioration, en termes de performances thermiques notamment. Il en résulte des interventions «souvent peu qualitatives, qui peuvent dégrader l'Architecture initiale et banaliser le paysage urbain».

Le formulaire est d'ores et déjà disponible sur le site du ministère. Après un premier jury, qui aura lieu mi-juin, les dossiers retenus feront l'objet «d'une expertise technique plus approfondie » et les résultats seront annoncés à l'occasion des prochaines journées de l'Architecture, à la mi-octobre 2023...

Au bout du compte, on peut raisonnablement se demander si cette course à l'échalotte est vraiment méritocratique ?

Peu importe finalement, car sur le chemin escarpé de la voie « royale » qui conduit à la commande publique il convient nécessairement de s'y astreindre. Elle est toutefois le signe que notre profession singulière (ce n'est pas le cas des autres professions libérales) s'apparente toujours davantage à celle des artistes, auteurs et compositeurs de tous bords et a totalement basculé dans la spirale inflationniste de la communication où le faire savoir passe avant le savoir-faire !

MOTS MÊLÉS

Rayez dans la grille les 20 mots (vertueux...) :

Densité	Percée
Diag	Projet
Economie	Réemploi
Epannelé	Réhabiliter
Formation	Relevé
Indéterminé	Rénovation
Maquette	Réorganiser
Ombres	Ressource
Palimpseste	Sobriété
Pédagogie	Traces

Ces mots peuvent se croiser et se lire dans tous les sens.

Avec les 10 lettres restantes, découvrez l'opérateur nécessaire et indispensable !

S	O	B	R	I	E	T	E	F	E	P	R
A	R	E	E	M	P	L	O	I	E	A	E
P	R	O	J	E	T	R	M	D	C	L	T
T	S	E	R	B	M	O	A	E	R	I	I
R	R	C	N	A	N	G	Q	N	U	M	L
C	E	A	T	O	O	E	U	S	O	P	I
E	E	I	C	G	V	E	E	I	S	S	B
H	O	E	I	E	T	A	T	T	S	E	A
N	H	E	L	C	S	G	T	E	E	S	H
E	L	E	N	N	A	P	E	I	R	T	E
I	R	E	S	I	N	A	G	R	O	E	R
T	I	N	D	E	T	E	R	M	I	N	E

MOUVEMENT DE COLERE DANS LES ECOLES D'ARCHITECTURE

Dans un contexte de crise environnementale et sociale grandissante, les futurs professionnels de l'Architecture cherchent à réinventer leurs pratiques afin d'apporter des réponses claires aux nombreux enjeux auxquels ils doivent faire face.

À ce titre, les écoles constituent un formidable laboratoire de développement et d'expérimentation de nouvelles pratiques de ces transitions.

En décembre dernier, dans une lettre ouverte, les directeurs des ENSA réclamaient l'ouverture d'écoles dans les régions non pourvues, l'augmentation du nombre de places et, globalement, celle des moyens.

Lors de son audition par la commission culture du Sénat, le 1er mars, François BROUAT, président du collège des directeurs d'ENSA, a dénoncé l'indigence de l'enseignement de l'Architecture en France, en dépit d'un contexte de pénurie d'architectes, voire d'une désertification de pans entiers du territoire. Il a rappelé que, si la réforme de 2018 alignant les statuts des enseignants-chercheurs avec ceux de l'université avait permis d'améliorer la situation, le compte n'y est toujours pas : d'après le rapport de l'IGAC (Inspection Générale des Affaires Culturelles) de décembre 2021, la dépense publique moyenne par étudiant en Architecture est de 8.500€ seulement contre 10.500€ à l'université et près de 14.000€ en prépas ou en écoles d'ingénieurs. Il mettait en cause le «numerus clausus de fait» dû à ce manque de moyens pour accueillir les nombreux candidats à la formation, alors que «le pays va avoir besoin de plus d'architectes pour affronter les enjeux qui nous attendent».

Malgré cela, l'État continue de baisser le budget alloué aux Écoles d'Architecture, impactant directement la capacité de ces



ENSA de la Ville et des Territoires Paris-Est

enseignements à se réinventer. Baisse du nombre de postes d'enseignants, de personnel administratif, technique et scientifique, manque de moyens pour financer le matériel nécessaire aux études, réduction des plages d'ouverture des écoles en réponse à la hausse des prix, sont autant de freins à la bonne tenue des enseignements.

S'ajoute à cette situation économique de plus en plus difficile une précarisation des étudiants qui sont confrontés à une charge de travail qu'ils estiment entre soixante-dix et quatre-vingts heures par semaine ce qui rend impossible d'avoir un job étudiant à côté des études. Cette précarisation touche aussi les doctorants qui dénoncent dans une lettre ouverte au ministère de tutelle aussi bien l'insuffisance du nombre de contrats doctoraux que leur rémunération, inférieure

au SMIC.

En réaction à cette situation, et aux problèmes déjà identifiés dans les écoles, et l'université, la quasi-totalité des ENSA a voté à très large majorité un blocage reconductible et le corps enseignant s'est associé au mouvement dans plusieurs d'entre elles : les cours sont banalisés, les étudiants et les enseignants organisent, des ateliers et conférences afin de réfléchir collectivement sur le futur de la profession, les évolutions possibles de la formation initiale, et des manières d'enseigner.

Actuellement, les organisations professionnelles dont le Syndicat de l'Architecture, invitées par le ministère, participent à des groupes de travail sur le référentiel des diplômes, les contenus, les compétences à acquérir, et leur format.

Mais pourquoi ne pas y inviter les étudiants ?

Outre le problème des moyens, l'objectif des échanges est donc aujourd'hui de donner aux futurs architectes les formations nécessaires à une revalorisation des études :

■ **Pour être acteurs de la transition écologique et des évolutions sociales.**

Il s'agit de mieux comprendre comment l'architecte se positionne aujourd'hui dans la nouvelle chaîne de production du bâtiment vertueux, et de défendre ses compétences dans un champ d'intervention élargi, et une mission de maîtrise d'œuvre qui ne se limite pas à la seule conception de projet.

■ **Pour valoriser, redéfinir le diplôme, et qualifier ou requalifier les années de licence, master, HMONP, doctorat et ou post diplôme.**

Il s'agit de s'interroger sur une fragmentation possible et qualifiante des études donnant à tous le temps d'étude, le mode de déroulement et la professionnalisation envisagée ainsi que des ponts universitaires. Alors que l'Architecture est reconnue d'intérêt public, nous devons former davantage d'architectes pour une présence équilibrée de la profession sur l'ensemble du territoire français, et contribuer à la reconnaissance du rôle central des architectes dans la société, et selon l'exercice de métiers différents et nouveaux.

Après un silence troublant de la part du ministère de tutelle, Rima ABDUL-MALAK, Ministre de la Culture a reconnu « qu'il existe en effet un écart entre ce dont rêvent les étudiants lors de leurs études, et ce à quoi ils vont devoir se confronter sur le terrain » tout en laissant espérer quant à l'avenir de la profession « Nous n'avons jamais eu autant besoin d'architectes ! A la suite de la crise sanitaire, le pays a connu une forte augmentation du nombre de chantiers un peu partout sur le territoire. Les maîtres d'ouvrage ont

fait appel à tout autant d'architectes et continueront de le faire ».

Une note détaillée des mesures financières prises en faveur de l'enseignement a ensuite été transmise pour calmer les inquiétudes des ENSA. Elle annonce également une réorganisation des organes de contrôle qui, sans remettre en cause l'autonomie des écoles, auront pour mission de recueillir l'information et faciliter les échanges avec l'administration centrale et anticiper les difficultés.

Par ailleurs, et de manière plus constructive, il serait question de consolider la connaissance de la filière professionnelle. A ce titre, le ministère attend les éléments que doit lui fournir l'observatoire de la profession créé en 2021 et pour lequel le journal a déjà consacré un article. Celui-ci doit transmettre les données utiles à la compréhension des enjeux économiques de la profession, car le ministère reconnaît que sa connaissance est « aujourd'hui extrêmement lacunaire et ne permet pas de faire le lien entre formation initiale, taux d'absorption des diplômés, carrières et types de marchés ouverts aux titulaires d'un diplôme d'Etat d'architecte. »

L'objectif est de proposer des cursus professionnels plus valorisants pour les diplômés, le ministère va donc poursuivre les travaux sur le thème « compétences et métiers d'avenir ». Il s'agit d'étudier l'accès à la commande des architectes au regard des attentes des commanditaires d'Architecture en termes de compétences, et faire une analyse des modèles économiques des projets d'Architecture et de la place de l'architecte dans ces projets.

Le travail de concertation est déjà engagé et le Syndicat de l'Architecture y participe. C'est l'occasion pour lui, de défendre un champ d'intervention élargi et une mission de maîtrise d'œuvre qui ne doit pas se limiter à la seule conception de projet.

Nous poursuivrons sur le sujet de la formation initiale et la requalification de l'HMONP dans nos prochaines publications.

Et pour rester informé du mouvement : #EnsaEnLutte sur les réseaux sociaux.



UNE CAISSE DE RETRAITE DANS LA TOURMENTE

La Cipav, caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales, a été constituée en 1977 par le regroupement des caisses des architectes et des ingénieurs et experts. Elle a accueilli depuis de nouvelles professions.

Elle est administrée par un conseil de 24 membres, élus pour 6 ans, renouvelé pour moitié tous les 3 ans, représentant les 4 collèges professionnels :

- Collège 1 : aménagement de l'espace, du bâti et du cadre de vie (architectes, géomètres)
- Collège 2 : conseil (consultants, conseils en gestion et technique) terme officiel
- Collège 3 : interprofessionnel (moniteurs et guides, traducteurs, ostéopathes)
- Collège 4 : prestataires (personnes à la retraite).

La Cipav gère les prestations suivantes :

- Retraite de base
- Retraite complémentaire
- Invalidité-décès.

Le site de la Cipav :

laciav.fr donne accès aux informations générales, claires, et offre un espace personnel pour sa propre situation.

Les chiffres clés :

- 500 000 adhérents cotisants
- 159 000 adhérents prestataires
- 1 200 000 000 € de cotisations annuelles
- 707 000 000€ de prestations versées par an
- 7 900 000 000 € de réserves

La Cipav a traversé depuis 2010 une longue période de turbulences ; deux rapports de la cour des comptes dénonçaient en 2014, puis en 2017 une gestion accablante : service aux adhérents déficient, en termes d'information, en termes de cotisation, en termes de prestations. Les efforts pour remettre en ordre la caisse ont créé de telles tensions qu'ils ont produit d'autres dysfonctionnements : une mise sous tutelle de la Cipav a été décidée par le gouvernement de du mois d'aout au mois de décembre 2020, date des élections des nouveaux administrateurs.

Des plaintes ont été déposées par des adhérents victimes d'erreurs dans le montant des cotisations, les pénalités de retard, les délais de liquidation des prestations ; la plupart de ces conflits sont aujourd'hui réglés. Le collectif CIPAV. INFO fait écho de ces mécontentements et critiques.

Les élections de 2020 ont doté à la Cipav d'un nouveau conseil d'administration, aujourd'hui présidé par Armand GER-SANOIS. Un nouveau directeur, François CLOUET, a été nommé.

Les orientations stratégiques de cette nouvelle équipe sont :

- **Amélioration du niveau de service** : informations pendant la vie professionnelle, pour la préparation de sa retraite, rapidité des réponses aux sollicitations, traitement des dossiers de retraite et liquidation des pensions, résolution des dysfonctionnements.
- **Gestion des actifs** : pertinence des placements et des investissements dans le cadre imposé par la loi.
- **Performance de la gestion comptable et financière.**
- **Élargissement des professions adhérentes**
- **Recherche et développement** : réflexion prospective sur l'évolution des carrières en fonction de l'âge et sur la transition vers la fin d'activité.

Depuis le 1er janvier 2023, la loi de finan-

cement de la sécurité sociale a confié à l'Urssaf le recouvrement des cotisations. Ce qui permet à la Cipav de se concentrer sur ses missions principales :

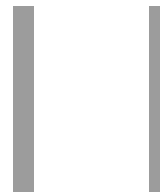
- Le service aux adhérents
- La gestion de ses actifs
- La recherche et le développement

Le 17 janvier 2023, une perquisition s'est déroulée au siège de la Cipav, à la suite de plaintes déposées en mars 2020, faisant état de possibles infractions dans la gestion administrative et financière des retraites. Ces plaintes sont donc antérieures à l'élection du nouveau conseil d'administration et cette perquisition n'a aujourd'hui donné lieu à aucune suite judiciaire.

Le Syndicat de l'Architecture a proposé la candidature de Philippe CAPELIER au conseil d'administration de la Cipav, et il a été élu en décembre 2020, puis désigné 2ème vice-président de la caisse, le 4 janvier dernier.

Les architectes doivent être présents pour connaître et administrer leur bien commun.

On peut constater aujourd'hui que la direction actuelle et le conseil d'administration travaillent consciencieusement au renforcement de la Cipav, à la rigueur de sa gestion, pour améliorer ses services, élargir son audience, pérenniser sa capacité financière.



Au Syndicat de l'Architecture, nous sommes particulièrement soucieux du service apporté aux adhérents : information, assistance, délai de liquidation, rapport entre les cotisations et les prestations.

Nous sommes aussi très attentifs aux investissements engagés, mobiliers ou immobiliers, dans des secteurs qui soutiennent le développement durable, dans son acception environnementale, sociale

et culturelle.

Il faut rappeler aux architectes combien il est important de cotiser régulièrement, pour s'assurer une retraite complémentaire convenable ; les exonérations de cotisations entraînent forcément une diminution des prestations pour le futur retraité.

Le travail d'administrateur est un travail de fond, de patience, de conviction, les

avis dans les conseils sont multiples, et notre point de vue pas toujours majoritaire. Il faut que le Syndicat de l'Architecture renforce sa présence à la Cipav et nous ne manquerons pas de solliciter nos adhérents pour présenter un, voire plusieurs candidats, à l'occasion des prochaines élections qui se dérouleront au mois de décembre.

DISPARITION DE FLORENCE CONTENAY

Une grande dame de l'Architecture

HOMMAGE

Florence CONTENAY, énarque et non architecte, a œuvré toute sa vie pour l'Architecture, travaillant au sein de l'administration à la mise en place d'une politique architecturale globale et cohérente qui reste encore aujourd'hui le cadre légal et institutionnel des architectes en exercice, bien qu'il soit fortement mis à mal par le système libéral actuel.

Dès 1965 et trois ans avant 1968, à sa sortie de l'école de l'ENA elle a en charge la réforme de l'enseignement de l'Architecture, qui conduira à la disparition de l'école des Beaux-Arts et la création en France d'une vingtaine d'Unités Pédagogiques d'Architecture qui formeront les architectes DPLG d'après mai 68 jusqu'à la mise en place du LMD quarante ans plus tard.

À la suite, Florence CONTENAY travaille à la préparation de la Loi sur l'Architecture de 1977 et surtout à sa mise en œuvre pour laquelle elle joue un rôle important. À ce titre et dans ce cadre, elle met en place les DRAC, la MIQCP, les CAUE, les Architectes Conseils, etc., dont la vocation est de favoriser la création architecturale et valoriser l'Architecture. Autant d'institutions publiques dont on imagine mal se passer aujourd'hui tant elles sont devenues indispensables.

Pendant les années 80 elle fonde et dirige

l'IFA, l'Institut Français d'Architecture, rue de Tournon à Paris, qui devient rapidement un haut lieu de manifestations culturelles autour de l'Architecture et de la ville, où se tenaient sans relâche, expositions, débats, publications, galerie d'actualité, concernant la France et l'international, en synergies avec les écoles d'Architecture et les milieux de la recherche.

Cette belle aventure deviendra une préfiguration de l'actuelle Cité de l'Architecture et du Patrimoine, pour laquelle Florence CONTENAY, est une fois encore à la manœuvre à la fin des années 90 en amont de sa création, puis en assurant la présidence au début des années 2000.

Ses derniers travaux d'importance sont consacrés, dans le cadre au Comité d'Histoire du ministère de la Culture, à la rédaction d'une encyclopédie de l'enseignement de l'Architecture au XXème siècle, «l'Architecture en ses écoles» sortie fin 2022 et éditée chez Locus SOLUS.

Florence CONTENAY aimait les architectes.

Elle entretenait avec eux une proximité complice et joyeuse. Toujours curieuse et à l'écoute de leurs expériences, elle vivait avec eux en direct la mise en pratique de sa pensée et de ses idées. Ils étaient en quelque sorte son terrain de jeu favori !



Florence CONTENAY
© Sylvie CLAVEL

En particulier les Architectes Conseils du ministère de l'Équipement qu'elle accompagna pendant les années 80 et 90, y trouvant une formidable force de proposition pour le ministère, et n'ayant de cesse d'encourager leur liberté de parole et leur indépendance. Elle s'y fit de nombreux amis.

Florence CONTENAY s'est éteinte le 12 janvier 2023 à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Avec elle disparaît une grande figure de l'Architecture, irremplaçable.

Béatrice DOLLÉ

MOUVEMENT UNISSON(S)

Le Syndicat de l'Architecture accompagne le mouvement
« Vers une Architecture Bas Carbone et du Vivant »

Une tendance historique de fond est à l'œuvre dans la société : mettre fin à la dégradation voire la souffrance que nos pratiques modernes font porter à l'environnement.

Le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité sont avérés. Si les conséquences sur le dérèglement du système Terre et la survie de l'espèce humaine en particulier sont incontestables, les derniers rapports d'experts – le GIEC pour le climat, l'IPBES pour la biodiversité – affirment cependant notre capacité à limiter les effets de ce double bouleversement. C'est par nos choix politiques que nous pouvons concrétiser la transition écologique et jamais les citoyens n'ont exprimé aussi clairement leur souhait de vivre en meilleure harmonie avec le vivant, d'avoir une société qui respecte les limites et les ressources planétaires.

Parmi les premiers secteurs à générer un impact négatif sur notre environnement (40 % des émissions de gaz à effets de serre, destruction et fragmentation des écosystèmes, cause majeure d'érosion du vivant), et dans le même temps acteur incontournable de la vie de la cité, le secteur de la construction et de l'immobilier a amorcé sa mue, à l'aide de démarches volontaires autant qu'à marche forcée : ses concours, ses appels à manifestations d'intérêt ou encore ses appels à projets, avec l'ambition de réinventer nos villes, ont élargi le champ des compétences évaluées et ont accru l'exigence.

Et les solutions sont là : utilisation de matériaux à faible impact carbone dont les bio et géo sourcés, rénovation et réemploi via l'économie circulaire, maîtrise de la performance énergétique et le bio climatisme, respect et réintroduction du vivant dans les projets sont autant de marqueurs d'une évolution en marche. De façon très innovante, la France met en place en 2022 une Réglementation

Environnementale de la construction qui relève le premier défi environnemental du temps – le réchauffement climatique – en contraignant le contenu carbone des ouvrages.

Et voilà qu'avec ces nouvelles exigences, notre vision s'élargit à la culture architecturale.

Car, n'y a-t-il pas une nouvelle pensée architecturale à faire émerger en réponse à la dissonance environnementale visible d'un bâtiment, et son inadéquation aux défis du temps ? Avec un minimum de connaissances techniques on regarde désormais avec désolation toute construction neuve à la performance énergétique minimale, un bio climatisme raté ou sans ambition, une biodiversité oubliée, issus du « faire comme d'habitude parce que c'est ce qu'on sait faire », avec des procédés carbonés. Qu'en sera-t-il du projet qui comme une injure à l'intelligence, n'aura pas convoqué la modularité, le bas carbone, les énergies renouvelables ou le réemploi qui réalise la préservation des ressources finies et la mémoire de nos constructions passées ?

Le propos est excessif, la critique de l'habitude trop violente ? Pas plus que les bouleversements climatiques et sociétaux qui nous attendent si nous ne conduisons pas cette révolution dans l'acte de bâtir. La folie désormais serait de continuer comme hier, alors même que les solutions techniques sont déjà connues pour la plupart.

Le résultat concret, dans nos villes, est pourtant encore trop souvent décevant. Certains acteurs hélas, perclus par le poids des habitudes, continuent d'ignorer les connaissances scientifiques et refusent d'intégrer les progrès techniques. Ils dévoient la bonne conscience des citoyens et pratiquent un marketing trompeur, plu-



Matériaux bio-sourcés, géo-sourcés, recyclés...
@Félix Roudier, Victor Dussap

tôt que de faire œuvre d'une nécessaire pédagogie.

Dans les cas heureusement de plus en plus nombreux de projets dits vertueux, où la recherche du « mieux » guide sincèrement la conception, malgré l'alignement de fonctionnalités et l'atteinte de performances, lorsque le projet « coche toutes les cases », le résultat est assez fade : il lui manque un sens.

Autrement dit, de toutes les évolutions favorables en cours de développement rapide, nous n'avons pas encore fait Architecture ; cette Architecture socle de l'évolution des nouveaux enjeux pour la cité et de toute une nouvelle culture à partager. De l'intégration d'injonctions parfois contradictoires, de l'analyse d'une somme de données, après consultation des parties prenantes, du commanditaire aux usagers, le maître d'œuvre trace un chemin, écrit un projet, sans conteste et

par essence imparfait mais en aucun cas « tiède ».

C'est au premier des arts de se révéler dans une pensée nouvelle et de faire synthèse des solutions constructives pour un projet, le tout n'étant pas simplement la somme des parties mais bien une subtile harmonie. Seul l'architecte saura donner à nos sociétés la vision d'ensemble nécessaire pour matérialiser notre ambition collective de concevoir et construire autrement.

C'est pourquoi, nous nous engageons à fédérer, encourager et promouvoir tous les acteurs de la filière qui les premiers s'engagent dans l'élaboration d'une nouvelle architecture. Pour y parvenir, nous prenons le parti de recenser et de donner à voir des expériences concrètes, en décryptant, avec leurs protagonistes, leurs réussites comme leurs écueils. Nous souhaitons susciter le débat entre les spécia-

listes et créer le dialogue avec la société tout entière, à travers une itinérance dans les différentes régions de France, pour permettre le développement d'un regard critique et avisé de nos concitoyens non experts. En plus de son ancrage et de son rayonnement hexagonal, notre dynamique se veut être la représentante d'une « école française » au sein du nouveau Bauhaus européen promu avec la même intention politique par la Commission Européenne.

L'enjeu n'est rien de moins que d'encourager l'émergence d'une nouvelle architecture.

Nous nous engageons à fédérer, encourager, promouvoir tous les acteurs de la filière qui les premiers s'engagent dans la seule voie possible, celle de la traduction créative et culturelle d'un nouveau pacte écologique, social et économique pour la cité : un choix politique.

Le mouvement UNISSON(S) réunit donc les architectes, les paysagistes, les maîtres d'ouvrages, les concepteurs, les élus, les écoles et tous les métiers de l'aménagement et de la ville, intuitu personae et via leurs entreprises et organisations.

Nous souhaitons ensemble que cette Architecture d'un monde nouveau, celle du bas carbone et du vivant, émerge rapidement afin de répondre de façon concrète et sensible pour le bâti, la ville, le vivant, au désir puissant de la société pour cette nouvelle économie des ressources.

Manifeste du mouvement Unissons.

Pour retrouver et signer le manifeste, rendez vous sur le site internet du Syndicat, rubrique actualités.

www.syndicatdelarchitecture.com

UNE TVA À TAUX REDUIT POUR LES MATERIAUX BIO ET GÉOSOURCÉS

POUR UN DURABLE AU PRIX DU JETABLE

Le Syndicat de l'Architecture soutient l'initiative de La Frugalité heureuse et créative et vous invite à signer la pétition accessible en quelques clics sur son site web : frugalite.org

Au moment de choisir les matériaux et techniques pour construire, les maîtres d'ouvrage optent en priorité pour le moins cher.

Aujourd'hui les matériaux et techniques directement ou indirectement liés à la pétrochimie sont les moins onéreux. Produits en quantité industrielle depuis des décennies, ce sont le béton armé et ses dérivés comme le parpaing, l'isolation en polystyrène, les laines minérales, les menuiseries, volets, roulants ou non et sols souples en PVC, les peintures et enduits acryliques, etc...

Leur fabrication et mise en œuvre consomment beaucoup d'énergie, émettent des quantités désastreuses de gaz à effet de serre et concourent gravement au dérèglement climatique global, comme à la pollution généralisée tout en portant atteinte à la santé (En 2019, la construction et l'exploitation de

bâtiments représentent la plus grande part de la consommation totale d'énergie finale (35%), des émissions de CO2 liées à l'énergie (38 %) et des déchets globaux (60%) - Source ONU 2020.

Les matériaux biosourcés et géo sourcés, d'origine naturelle et peu transformés, et ceux relevant du réemploi répondent tout particulièrement aux enjeux majeurs en ce début de XXIe siècle, de réhabilitation, réparation, restauration du monde déjà là. Pour qu'ils soient retenus au moment de la passation des marchés, leurs prix doivent être compétitifs.

Plus ils seront demandés, produits et employés, plus leur prix baissera. Utilisons l'air (ventilation naturelle), la lumière (lumiduc, protection solaire, réflecteur, etc.), la terre crue, la pierre, le bois, le liège, la paille, l'herbe et d'autres fibres, les sols souples en linoléum, en réemploi de déchets de plastique ou autre, la peinture à l'eau, à la farine ou à l'ocre, les enduits à la terre, etc...

La baisse de leur coût est décisive pour

en massifier l'emploi, sans attendre une éventuelle taxe carbone. Elle favorisera leurs filières émergentes, permettant la création de nombreux emplois qualifiés, adaptés à ces solutions constructives par nature bas carbone.

Le temps est à l'action ! La fiscalité doit porter la salubre transition écologique et énergétique dans le bâtiment.

Nous demandons une baisse de la TVA sur les achats, ventes et mises en œuvre des matériaux biosourcés, géosourcés et de réemploi :

- de 10% à 2,1% pour tous types de travaux en réhabilitation ;
- de 20% à 5,5% pour tous types de travaux en construction neuve.

Pétition lancée par le mouvement de la frugalité heureuse et créative.

Pour retrouver et signer la pétition, rendez vous sur le site internet du Syndicat, rubrique actualités.

MISE A JOUR DES VALEURS DU POINT

En cette période de retour d'une inflation que le pays n'avait pas connue depuis plusieurs décennies, il est plus que jamais de la responsabilité des instances paritaires (composées pour moitié d'employeurs et de salariés) de décider, en concertation lors des commissions territoriales (il y en a de une à deux par grande région) de l'augmentation du point qui sert de base au calcul des salariés de nos entreprises d'Architecture et d'en diffuser dès que possible les nouvelles valeurs.

Ces négociations ont lieu au dernier trimestre, alors que les chiffres de l'inflation ne sont pas encore définitivement publiés. Se basant sur des perspectives quant à la conjoncture économique et cette hausse des prix, elles sont souvent difficiles et certains syndicats manquent parfois à la table de négociation, d'autres donnent des avis qui sont dénoncés ensuite, pour autant et dans le meilleur et finalement la plupart des cas, des accords sont trouvés et une fois collectées les signatures des différents syndicats parties prenantes au débat, ces accords sont transmis au ministère

du Travail « pour extension » mais avec effet rétroactif. Or nous avons voté en commission nationale la décision de fixer cette date de rétroactivité au 1^{er} mars de l'année, la date du 1^{er} janvier qui était retenue jusqu'ici, n'étant pas tenable.

A la date de parution du journal, toutes les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous auront été transmises au ministère par l'APBGA (l'organisme inter-syndical qui gère le paritarisme pour la branche Architecture). Ensuite, le ministère tarde plusieurs mois avant d'étendre ces accords, c'est à dire les publier offi-

ciellement pour que nos comptables les prennent en compte lors du calcul des salaires, toutefois, nous vous invitons à les intégrer d'ores et déjà ceux-ci, au plus tôt pour éviter les opérations de corrections rétroactives qui sont source de difficultés dans nos comptabilités.

Notez que ce tableau de valeur des points est également disponible et sera désormais remis à jours, sur le site du SA à la rubrique « dialogue social ».

www.syndicatdelarchitecture.com

REGION	COMPLEMENTS	VP
ALSACE		8,67
AQUITAINE		8,83
AUVERGNE		8,77
BOURGOGNE		8,77
BRETAGNE		8,66
CENTRE		8,67
CHAMPAGNE-ARDENNE		8,61
CORSE		8,77
FRANCHE-COMTÉ		8,78
GUADELOUPE		8,57
GUYANE		8,52
ILE DE FRANCE	Zone 1 - Paris	9,31
	Zone 2 - autres départements	9,22
LANGUEDOC ROUSSILLON	Coef inférieur à 320	8,57
	Coef égal ou supérieur à 320	8,53
LIMOUSIN		9,03
LORRAINE		8,62

REGION	COMPLEMENTS	VP
MARTINIQUE		8,57
MAYOTTE		
MIDI-PYRÉNÉES	Zone CUTM coef inférieur ou égal à 320	8,79
	Zone CUTM coef supérieur à 320	8,66
	Zone hors CUTM coef inférieur ou égal à 320	8,69
	Zone hors CUTM coef supérieur à 320	8,55
NORD-PAS DE CALAIS		8,65
BASSE NORMANDIE		8,74
HAUTE NORMANDIE		8,74
PAYS DE LA LOIRE		8,75
PICARDIE		8,51
POITOU-CHARENTES		8,61
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR		8,75
LA RÉUNION		8,52
RHONE-ALPES	01-38-69-73-74	8,79
	07-26-42	8,68

FORMATION DDQE DU SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE - SECONDE ÉDITION !

Les 22 et 23 juin 2023 aux Grands Ateliers à Villefontaine, suivie de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, qui se tiendra à Lyon, quartier Confluence, le 24 juin 2023.

AU PROGRAMME DE LA FORMATION : SENSIBILISATION A LA CONSTRUCTION EN TERRE CRUE

Organisme de formation : Les Grands Ateliers Innovation Architecture

Formateur : Amàco

Durée : 2 journées

Dates : 22 et 23 juin 2023

Lieu : Les Grands Ateliers, 38090 Villefontaine

*Cité du Développement Durable, Grands Ateliers
LIPSKY+ROLLET architecture et environnement*



Contexte :

« Les constructions en terre crue sont présentes dans l'Architecture vernaculaire de nombreux pays du monde, dont la France. L'ensemble des habitations et bâtiments construits en terre crue de manière traditionnelle est vaste et d'une grande diversité. Il comprend entre autres la bauge, le pisé, les adobes, le torchis. Ce patrimoine architectural ne demande qu'à être étudié et revisité dans l'Architecture contemporaine. La formation professionnelle Sensibilisation à la construction en terre crue initie aux différentes techniques de construction en terre. À travers une série d'exercices en groupe, d'ateliers participatifs et de manipulations de la matière, les participants sont amenés à mieux connaître le matériau et à s'initier aux différents processus de transformation de la matière en matériaux, pour une Architecture répondant aux enjeux contemporains. »

Objectifs :

Sensibiliser les participants aux différentes techniques de construction en terre crue, leurs potentiels et leurs limites.

Initier les participants à l'identification des terres et la compréhension de la matière.

A l'issue de la formation, les participants devront :

- être en mesure de citer les différentes techniques traditionnelles de constructions en terre crue (pisé, bauge, adobe, torchis, enduits) ;
- avoir pris conscience des potentiels constructifs et esthétiques de la construction en terre ;
- avoir pris conscience des avantages, limites et inconvénients de la construction en terre crue ;

Résumé :

La formation comporte 14h de formation structurée labellisée dont :

- une base théorique sur la terre crue détaillant ses utilisations variées dans l'Architecture traditionnelle et contemporaine, les caractéristiques du matériau pour le neuf et pour la rénovation.
- une partie pratique composée d'un test Carazas et de mise en œuvre des différentes techniques.

Public : les adhérents du SA et leurs salariés, (20 participants max)

Coût : 600 € (part formation, 14H) + 105,80 € (1 nuit en chambre simple et 2 déjeuners)

Prise en charge : crédit d'impôt « formation » (de 190€ à 380€), FIF-PL (500€), OPCO-EP (en attente retour)

ATTENTION nombre de participants limité, vos demandes de pré-inscription sont à nous adresser au plus tôt à : administration@syndicatdelarchitecture.com



*Cité du Développement Durable, Grands Ateliers
LIPSKY+ROLLET architecture et environnement*

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à.....
Adresse
Téléphone Adresse mail N° SIRET

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs : 180€ Prélèvement automatique 15 € par mois Honoraires Retraités actifs : 50 €
Primo-adhérents pendant 3 ans : 50 € Auto Entrepreneurs et non Employeurs : 50 €

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16€ Signature : À/...../.....

À réception de votre règlement nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com

REJOINDRE LE SYNDICAT

ADHÉSION

Chaque année l'Architecture et les architectes sont un peu plus mis à mal et nous sommes conscients que les moyens mis en œuvre par les politiques publiques sont de moins en moins à la hauteur des enjeux que nous sommes appelés à relever. Nos sociétés ont besoin d'un cadre pour s'organiser. Nos sociétés ont besoin d'un cadre pour évoluer. Nos sociétés ont besoin d'un cadre pour s'émanciper.

Ce cadre, qui est la base de toute démocratie, ne peut pas simplement être régi par des lois permettant au système libéral dans lequel nous vivons désormais d'infuser dans tous les domaines et qui, se succédant ou s'enchevêtrant, viennent à étouffer la loi de 1977 concernant chacun.e d'entre nous. L'accès à l'Architecture est un droit pour toutes et tous. L'accès à une Architecture de qualité est un droit pour toutes et tous. L'accès à un cadre bâti et de vie de qualité est un droit pour toutes et tous.

Au-delà de nos combats quotidiens au sein des instances paritaires, pour négocier les accords qui permettent à nos entreprises d'évoluer le plus sereinement possible dans le contexte économique difficile que nous connaissons, nous ne cessons de défendre les valeurs qui sont les nôtres, pour lesquelles nous agissons toutes et tous, tous les jours, dans nos agences.

Nous avons annoncé qu'il devrait être question cette année :

- De notre rôle dans les phases d'exécution des chantiers ; l'Architecture ne se limitant pas à la conception ou au conseil, mais correspondant bien à un savoir-faire global indispensable dans le processus de réalisation de la construction.
- De notre implication dans les projets de transformation et de réhabilitation de l'existant ; l'intérêt public de l'Architecture ne se limitant pas aux constructions et aménagements neufs, mais bien à l'évolution globale du cadre bâti et du cadre de vie.
- De la formation des futurs professionnels ; nos métiers ne pouvant ni être valorisés, ni être actualisés si les moyens des écoles d'Architecture et l'accès au diplôme ne le sont pas.

Nous portons actuellement, dans les groupes de travail au ministère de la Culture, un projet de refonte de la formation initiale, plus professionnalisante, ainsi que la volonté de redéfinir les contours d'un diplôme d'architecte clair et de haut niveau. Nous portons également, pour que soit discuté au sein des commissions parlementaires en lien avec la culture, notre projet d'inscription de la réhabilitation dans la loi sur l'Architecture.

Nous portons enfin, au sein de la profession, le projet d'exiger que soit confiée à l'architecte une mission globale pour tout projet bénéficiant de fonds publics ou issu d'un dispositif légal.

Pour continuer ces combats, nous avons plus que jamais besoin de votre soutien et de votre participation. Aussi, nous vous invitons à renouveler votre adhésion et à diffuser votre soutien autour de vous.

Remplissez et renvoyez le bulletin ci-contre. Vous pouvez également vous inscrire en cliquant sur le lien accessible à partir de tous les onglets du site.

N'oubliez pas de lire ou relire la charte consultable sur le site web du Syndicat de l'Architecture, votre adhésion implique un engagement à la respecter.